

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le rôle essentiel de la Société Radio-Canada en matière d'information, de contenu culturel et de divertissement destinés aux francophones du Québec et aux 2,6 millions de francophones et francophiles hors Québec;


QUE l'Assemblée nationale affirme que les compressions effectuées dans les services en français de la Société Radio-Canada suscitent une grande inquiétude au Québec et à travers le Canada;

QUE l'Assemblée nationale réitère la pertinence d'un diffuseur public francophone fort et l'importance de l'information régionale;

QUE l'Assemblée nationale presse le gouvernement fédéral d'appuyer la Société Radio-Canada dans la réalisation de son mandat et de lui fournir les moyens nécessaires afin qu'elle puisse respecter ses obligations en vertu des lois fédérales.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 26 NOVEMBRE 2014.

Québec, ce vingt-sixième jour de novembre 2014


MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale

